



Bernadette Paran
Sainte-Anastasie, Cantal

Le témoignage de Bernadette

« La ferme familiale date de 1870. Elle se compose de 34 hectares de prairies naturelles, historiquement entretenues par des vaches laitières. Depuis 2025, ces terrains ont été repris par mon fils, Serge.

J'ai sollicité le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne pour la signature d'une ORE sur 99 ans. Ce partenariat est sécurisant car les actions et engagements sont établis ensemble et nous sommes très bien accompagnés.

L'objectif sur la ferme est de préserver son bocage, ses murets de pierres sèches, ses prairies naturelles et la ressource en eau. Tout cela afin d'améliorer sa résilience face aux changements climatiques. »

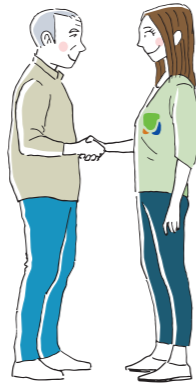


35 ans de préservation de la nature avec le monde agricole

Au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, nous sommes propriétaire et gestionnaire de nombreux sites naturels : **un tiers d'entre eux a une vocation agricole.**

Sur ces derniers, nous travaillons depuis plus de 35 ans main dans la main avec des agriculteurs et agricultrices pour **contribuer au maintien et au développement d'une agriculture durable** sur les territoires du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire.

Allier la préservation de la biodiversité et l'agriculture, c'est créer des partenariats « gagnant – gagnant » !



100 sites accueillant une activité agricole soit 1/3 de notre réseau

1 000 hectares concernés

97 Agriculteurs. rices partenaires



Vous êtes intéressé-e-s par les ORE et souhaitez en savoir plus?



Contactez-nous :

contact@cen-auvergne.fr

04 73 63 18 27

www.cen-auvergne.fr

Restons connectés !



@CENAuvergne

Siège : Maison de la nature et de l'environnement de Riom Limagne et Volcans

17, avenue Jean Jaurès - 63200 MOZAC

Pôle territorial Haute-Loire : 5, rue de la Roche Buffeyre - ZA La Bourzède - 43300 LANGEAC

Pôle territorial Cantal : 8 route de Rachaldrat - 15170 CHALINARGUES

Ostal del Telh - 1 Rue Jean Moulin - 15000 Aurillac



Conservatoire d'espaces naturels Auvergne



L'obligation réelle environnementale (ORE)

Un outil au service de l'agriculture et de la biodiversité



www.cen-auvergne.fr @CENAuvergne

Crédits et réalisation : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, 2026 • Illustration : Néologis

Agriculture et nature, un partenariat gagnant-gagnant



En Auvergne, les milieux agricoles occupent plus de 50 % du territoire. Façonnés au fil des années par l'Homme, ils révèlent différents visages (prairies naturelles, haies, zones humides, etc.).

Ces surfaces permettent d'accueillir une grande diversité d'espèces. Leur préservation constitue **un enjeu majeur pour la biodiversité**.

LA NATURE AU SERVICE DES FERMES :

- ✓ Régulation du cycle de l'eau
- ✓ Amélioration de la fertilité des sols
- ✓ Régulation naturelle des organismes indésirables
- ✓ Adaptation aux changements climatiques



Préserver la biodiversité contribue ainsi à la **résilience et à la viabilité économique des fermes** !

Les Obligations Réelles Environnementales (ORE)

LE PRINCIPE :

L'ORE* est un dispositif volontaire qui permet à un ou une propriétaire de protéger durablement l'environnement sur ses terrains.

*Dispositif créé par la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016.



LE CONTRAT :

À l'échelle d'une ferme ou d'un parcellaire, l'ORE pérennise des pratiques agricoles favorables à la biodiversité.



- Est signé devant un notaire, entre le propriétaire et un garant environnemental (par exemple le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne)
- Définit des objectifs de préservation de la biodiversité
- Fixe des engagements réciproques
- S'applique sur tout ou partie d'une propriété
- Peut durer jusqu'à 99 ans
- **Perdure même en cas de changement de propriétaire**

LES ENGAGEMENTS :

Les engagements sont définis conjointement entre le propriétaire et le cocontractant.

Exemples :

> Pour le ou la propriétaire :

- Maintien et gestion des éléments bocagers (haies, mares, murets, etc.)
- Maintien des prairies naturelles (absence de labour)
- Absence d'intrants chimiques
- Maintien et préservation des zones humides
- Si délégation de la gestion agropastorale, signature d'un Bail Rural Environnemental (BRE)

> Pour le garant environnemental :

- Réalisation d'un diagnostic agroécologique
- Mise en place de suivis naturalistes
- Accompagnement technique de l'agriculteur. rice en place
- Appui à la mise en œuvre d'aménagements favorables à la biodiversité



Pourquoi mettre en place une ORE ?

L'ORE PERMET DE :

- ✓ Préserver durablement la biodiversité
- ✓ Sécuriser les pratiques agricoles dans le temps
- ✓ Accompagner les agriculteurs vers des pratiques agroécologiques
- ✓ Renforcer la résilience des exploitations face aux changements climatiques
- ✓ Valoriser les fermes engagées auprès du grand public



L'ORE est un outil concret pour concilier agriculture et préservation de la biodiversité sur le long terme.

Un Bail Rural Environnemental, c'est quoi ?

C'est un bail agricole avec un cahier des charges environnemental, basé sur un état des lieux écologique des parcelles.

Le Bail Rural à clauses Environnementales (BRE) permet d'**intégrer ces engagements dans le contrat entre propriétaire et fermier**.



Dans le cas d'une transmission ou d'une location des terres, les engagements de l'ORE doivent être respectés par l'exploitant.

Les clauses* peuvent notamment concerner :

- Le non-retournement des prairies
- La limitation ou l'interdiction des intrants
- La création, le maintien et l'entretien des haies
- La gestion de l'eau
- La diversification de l'assolement

* définies dans le cadre de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006.

